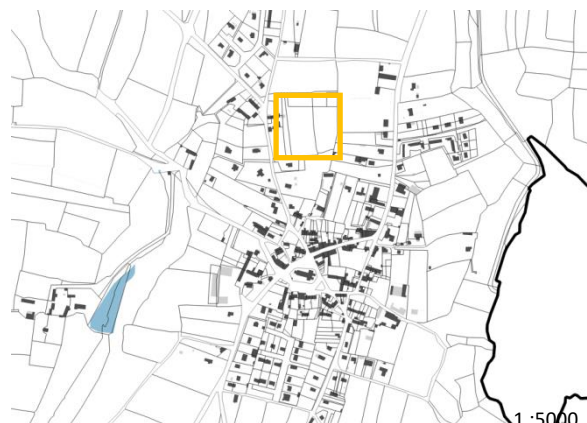
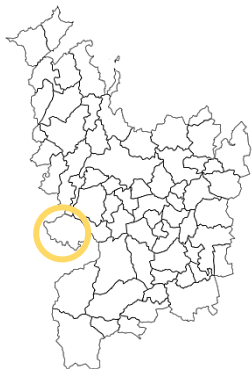


Mégrit- n°145-1

Zone 1AUh2



«Rue des Clos »

Superficie : 1.02ha

Nombre de logements minimum : 12

Logements locatifs sociaux minimum : 0

Caractéristiques du site

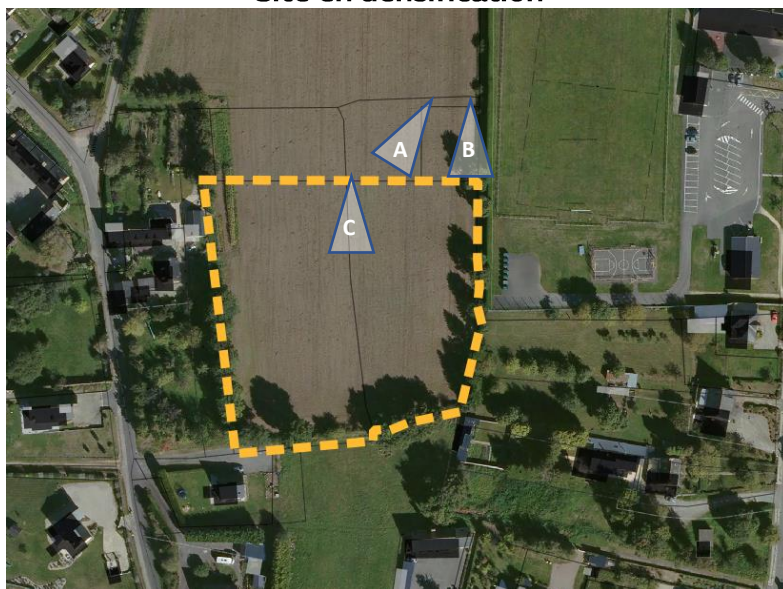
Ce secteur est situé au Nord de la commune, il est éloigné du centre-bourg.

Il est inséré dans un tissu urbain de maisons pavillonnaires.

Un lotissement en cours de création se situe au Nord du secteur, ainsi qu'une zone d'équipements à l'est et une future zone urbanisable au Sud.

Le secteur est actuellement cultivé.

Site en densification



Photographies du secteur



Objectifs généraux d'aménagement du site

Ce secteur est à vocation d'habitat. Les orientations retenues sont :

- Créer un accès au nord du secteur reliant le projet récent à la zone.
- Conserver les arbres inscrits sur le schéma et situés en bordure du secteur
- Connecter le secteur aux équipements via une liaison douce
- Conserver un emplacement au sud du secteur en vue d'une future extension

Légende






-  Délimitation du secteur
-  Principe d'accès groupé
-  Emplacement à réserver pour une future extension
-  Accès piéton à créer
-  Haies à conserver

Schéma des orientations d'aménagement du secteur n°145-1



Mégrit- n°145-2

Zone 1AUh2



« Rue Prieuré »

Superficie : 0.84ha

Nombre de logements minimum : 10

Logements locatifs sociaux minimum : 0

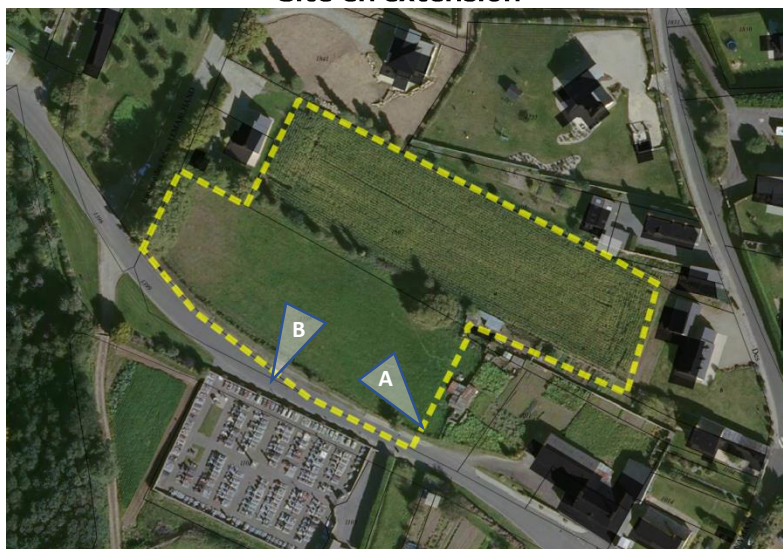
Caractéristiques du site

Ce secteur est situé au Nord-Ouest du centre-bourg, à proximité de celui-ci.

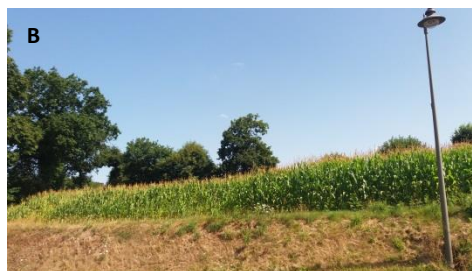
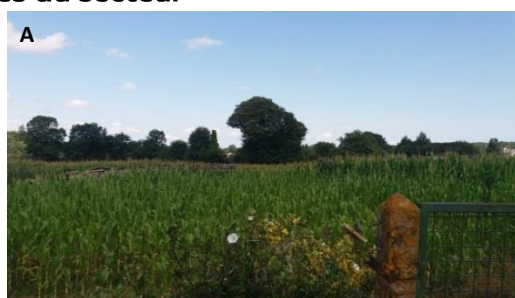
Il est inséré entre du bâti de maisons pavillonnaires au Nord ainsi qu'à l'Est et un cimetière au Sud.

Le secteur est actuellement cultivé.

Site en extension



Photographies du secteur



Objectifs généraux d'aménagement du site

Ce secteur est à vocation d'habitat. Les orientations retenues sont :

- Créer un accès au sud sur la Rue du Prieuré.
- Conserver la haie bocagère présente sur le site et inscrite au schéma.
- Une attention particulière sera recherchée sur la qualité et l'harmonie des clôtures et extensions situées en limite sud du secteur.

Légende





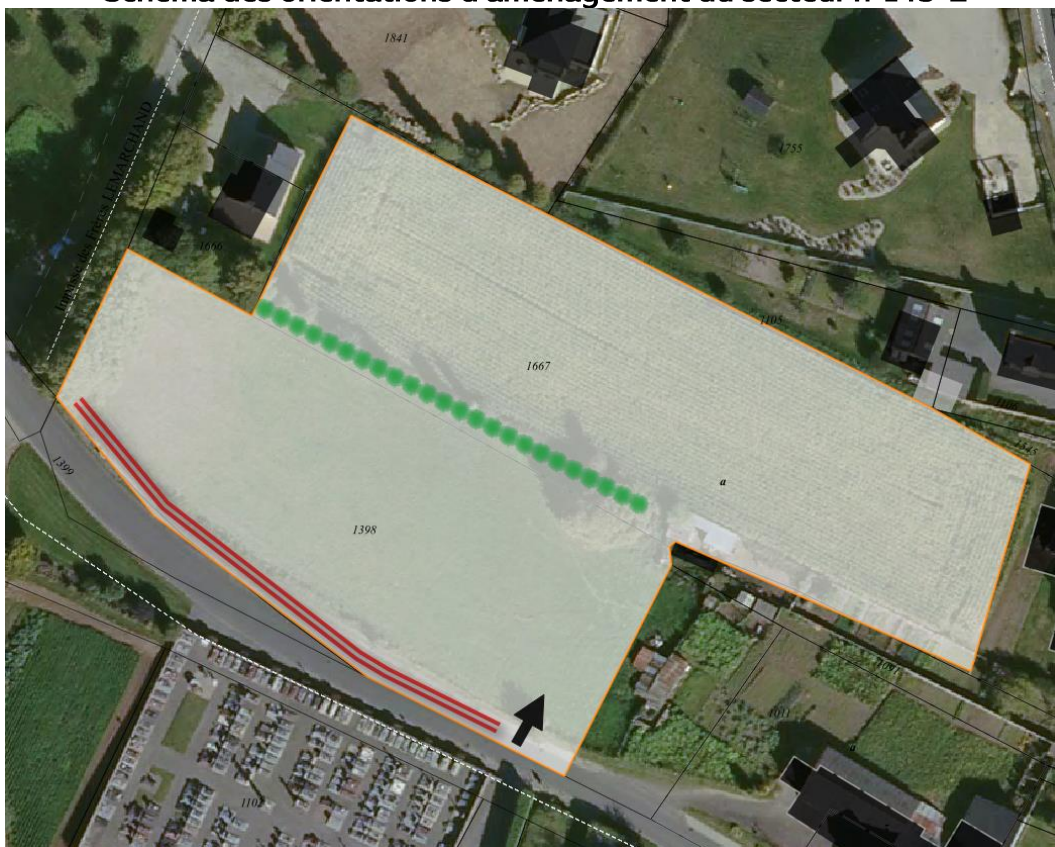
-  Délimitation du secteur
-  Principe d'accès groupé
-  Arbres ou haie bocagère à conserver
-  Qualité et harmonie des clôtures

Schéma des orientations d'aménagement du secteur n°145-2



OAP Densité n°145-3 « Mégrit Est »
5 Logements au minimum sur 4000 m², zonage 1AUh2



